

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 16/001/2007 – ÉFAI

9 janvier 2007

Action complémentaire sur l'AU 303/06 (AFR 16/018/2006, 15 novembre 2006)

**Menaces d'arrestation arbitraire et de détention illégale /
 Craintes d'emprisonnement pour des raisons d'opinion / Harcèlement / Intimidation**

BURUNDI

Gabriel Rufyiri (h)

Gabriel Rufyiri, militant de la lutte anticorruption, a été placé en liberté provisoire le 12 décembre. Il demeure cependant inculpé d'« *imputations dommageables* », une infraction passible d'un an d'emprisonnement. Cet homme a été mis en cause pour avoir dénoncé des faits présumés de corruption imputables au gouvernement. Il est absolument essentiel de maintenir la pression sur les autorités à ce stade crucial de la procédure.

Si Gabriel Rufyiri venait à être de nouveau arrêté, Amnesty International le considérerait comme un prisonnier d'opinion, car il n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression.

Gabriel Rufyiri est à la tête de *L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques* (OLUCOME). Il a été arrêté arbitrairement le 17 août et maintenu en détention illégale dans la prison de Mpimba à Bujumbura, la capitale.

Il s'était déclaré préoccupé par les irrégularités qui auraient entaché la vente d'un avion présidentiel. Des groupes locaux de défense des droits humains ont par ailleurs dénoncé la rapidité avec laquelle la vente avait été menée, déplorant le fait que le gouvernement n'ait pas attribué le marché au plus offrant, ce qui aurait occasionné un manque à gagner de deux millions de dollars (environ 1,5 millions d'euros).

Gabriel Rufyiri a par ailleurs dénoncé, récemment, le scandale de la vente de 1500 tonnes de haricots, en novembre 2005, et de 1800 barils d'huile de palme, en juin 2006, à la police nationale. Selon l'OLUCOME, les transactions ont été marquées par des irrégularités qui auraient coûté plus de 200 millions de francs burundais (soit environ 150 000 euros) à l'État.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous gravement préoccupé à l'idée que Gabriel Rufyiri, militant de la lutte anticorruption, reste inculpé d'« *imputations dommageables* », manifestement pour avoir dénoncé des faits de corruption et des détournements de fonds auxquels se seraient livrées les autorités burundaises ;
- priez les autorités d'abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges retenues contre lui ;
- dites que s'il est à nouveau privé de liberté, Amnesty International le considèrera comme un prisonnier d'opinion, car il n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que la législation burundaise relative à la diffamation ne soit pas détournée aux fins de limiter le droit à la liberté d'expression.

APPELS À : (N.B. : L'obtention des lignes de fax peut se révéler difficile. Merci de vous montrer persévérants. Vous pouvez aussi envoyer vos appels par voie postale.)

Chargé de communication de la Présidence de la République :

Monsieur Willy Nyamitwe

Bureau Presse & Communication, Présidence de la République du Burundi.

Courriers électroniques : nyamitwe@burundi-gov.bi

Président de la République :

Président Pierre Nkurunziza

Président de la République

Boulevard de l'Uprona

Rohero I

BP 1870, Bujumbura, Burundi

Fax : +257 22 74 90

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Porte-parole du gouvernement :

Monsieur Karenga Ramadhani

Ministre de l'Information, de la Communication, des Relations avec le Parlement et Porte-Parole du Gouvernement

2e Bdg de l'INSS

Chaussée Prince Rwagasore

BP 1080, Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 22 17 66/ 21 63 18

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

(Uniquement pour les membres se trouvant dans un pays de l'Union européenne)

Chef de délégation, Mission de l'UE au Burundi :

Monsieur Georges André

Fax : + 257 22 46 12

Formule d'appel : Monsieur André,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 20 FÉVRIER 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*